

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES RÊVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 mai 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Céline FORTIN, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yvon BERHAULT, Marie-Madeleine BOURDEL, Renaud LE BERRE, Anne-Gaud MILLORIT, Thierry ROYER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Délibération n°2021-109

Membres en exercice : 69 Présents : 60 Absents : 9 Pouvoirs : 4

SPORTS CENTRE AQUATIQUE (PLENEUF-VAL-ANDRE) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CREATION

Par délibération du 22 octobre 2019, le Conseil communautaire a validé le programme technique détaillé pour la construction du centre aquatique à Pléneuf-Val-André au Pont Gagnoux. Compte tenu

de l'importance des travaux, le maître d'œuvre de l'opération sera désigné après procédure de concours conformément aux articles L.2125-1.2° et R.2162-15 à R.2162-24 du Code de la Commande Publique. Cette procédure est pilotée par un jury, qui comprend notamment les membres élus de la commission d'appel d'offres (CAO).

Le Code Général des Collectivité Territoriales n'interdisant pas d'instituer plusieurs CAO, il est proposé de créer une Commission d'Appel d'Offres propre à la construction de ce centre aquatique.

Cette commission est composée de la manière suivante :

- Président de la CAO : Le Président de Lamballe Terre & Mer ou son représentant,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus par le Conseil communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les conditions de dépôts des listes sont fixées par le Conseil communautaire.

Au regard du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire

- ACCEPTE de créer une Commission d'Appel d'Offres propre à l'opération relative à la construction d'un centre aquatique à Pléneuf-Val-André,
- FIXE comme suit les conditions de dépôt des listes de cette Commission d'Appel d'Offres
 - o les listes sont déposées ou adressées aux Assemblées au plus tard le 11 juin 2021,
 - o les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
 - o les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	1 JUIN 2021
Affiché le	1 JUIN 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

1 JUIN 2021

